

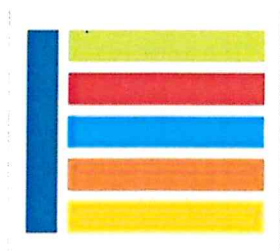
2CRSI

Société anonyme au capital de € 2.007.548,55
32 rue Jacobi Netter

67200 STRASBOURG

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 19 décembre 2024
Onzième résolution



**SOCIETE FIDUCIAIRE
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

2CRSI
Société anonyme au capital de € 2.007.548,55
32 rue Jacobi Netter

67200 STRASBOURG

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 19 décembre 2024
Onzième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en oeuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Didenheim, le 02 décembre 2024

Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision



Philippe PFLIMLIN